

Communiqué de Presse Travaux d'ascenseur : dernière lettre à Madame Cécile DUFLOT : avant le drame



Actions de l'ARC

- A - Cadre législatif et réglementaire

17/01/2013

Communiqué de Presse Travaux d'ascenseur : dernière lettre à Madame Cécile DUFLOT : avant le drame

La Fédération des Ascenseurs confirme les chiffres de l'ARC : 40 % des ascenseurs ne seront pas mis en conformité au 2 juillet 2013 - fin de la deuxième période - soit 115.000 appareils sur les 290.000 concernés.

Il faut donc absolument reporter l'échéance comme nous le demandons depuis un an pour éviter le vrai drame, qui n'est pas celui de la sécurité mais de la « **prise d'otages** ».

En effet, que va t-il se passer si l'échéance n'est pas repoussée ? Ceci :

- chantage à la mise à l'arrêt des ascenseurs pour forcer les copropriétaires à accepter n'importe quel devis ;
- vote précipité de travaux coûteux imposés par l'ascensoriste en place **ET** le syndic, sans mise en concurrence ;
- appel massif à la sous-traitance parfois peu qualifiée ;
- abaissement dangereux du niveau de maintenance préventive (les techniciens vont être prioritairement affectés aux travaux et non à la maintenance).

C'est tout cela que nous venons de rappeler à Madame la Ministre Cécile DUFLOT en espérant enfin être entendu (courrier ci-dessous).

Fernand CHAMPAVIER
Président de l'ARC.

Marie Noëlle AMBLES
Présidente de l'UNARC

Contact presse : Christophe GRAND - email : cgrand@unarc.asso.fr

**Ministre de l'Égalité
des territoires et du Logement
Madame Cécile DUFLOT**
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 7 janvier 2013

Madame la Ministre,

Malgré la reconnaissance du retard accusé par les propriétaires d'ascenseurs pour mettre ceux-ci en conformité avec la mesure de la deuxième tranche de travaux, la Fédération des Ascenseurs continue son forcing pour empêcher toute prolongation de la deuxième tranche.

Pire : elle agite pour cela l'épouvantail de la sécurité, de manière à la fois fantasmagorique et **NON**-justifiée. Vous trouverez ci-joint un article-argumentaire que nous venons de publier sur notre site Internet.

Nous vous confirmons que l'absence de prolongation des délais entrainerait des effets extrêmement négatifs voire dangereux et plus particulièrement, comme nous le signalons dans notre article :

- le chantage à la mise à l'arrêt des ascenseurs ;
- les devis hors de prix ;
- l'absence de concurrence ;
- l'appel à une sous-traitance insuffisamment qualifiée ;
- la dégradation à terme de la maintenance (si les ouvriers sont affectés aux travaux, ils ne peuvent l'être à la maintenance !).

Dans l'espoir que vous pourrez rapidement annoncer la prolongation de la deuxième tranche de travaux et vous remerciant aux noms des centaines de milliers de copropriétaires concernés, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Fernand CHAMPAVIER
AMBLES
Président de l'ARC
l'UNARC.

Marie Noëlle
Présidente de

P.J : « *Travaux dans les ascenseurs : pourquoi il faut prolonger les délais* ».